

Circulaire d'information n°4 | I

Réunion de bureau 6 mars 2009 – Rosny sous Bois

Présents : Philippe BOUCLET, Jean-Michel CLEROY, Geneviève DUPORT, Michel GAZAGNES, Eliane GUILLON, Christian LAFOREST, André NOEL, Dominique OLHMANN.

Didier AUBIN (Directeur Administratif), Benoît DUPIN (Directeur Technique National).

Absent Excusé : Guy DUCROS (Commissaire aux Comptes).

Destinataires :

Membres du Comité Directeur,
Présidents de ligues et Comités Départementaux,
Responsables Arbitres de ligues,
Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux,
Personnel F.F.T.A., Publication revue fédérale

 **Rapporteur :** Didier AUBIN

Date de remise : 19 mars 2009

 **Date de diffusion :** 25 mars 2009

Ordre du jour

Les débats

1. Assemblée Générale
2. Candidature Manifestations Nationales
3. Commission Disciplinaire de Lutte contre le Dopage
4. Direction Technique Nationale
5. Formation
6. Questions Diverses

Le J.O. de la réunion de bureau du 6 mars 2009.

En ouverture de séance le Président, Philippe BOUCLET, souligne l'excellente organisation des compétitions suivantes :

- Championnat de France en Salle – Lons le Saunier – 06 au 08 mars 2009 : 443 participants
- Critérium Bare Bow – Bort les Orgues – 28 février au 01 mars : 126 participants.

LES DEBATS :

1. Assemblée Générale


Le bureau est invité à donner son avis sur différents points de l'organisation de l'assemblée générale :

1.1. Présence des athlètes à l'assemblée générale

L'Equipe de France (composée d'Amandine BOUILLLOT, Bérengère SCHUH & Romain GIROUILLE) devant impérativement être à l'Aéroport Charles de GAULLE en fin de matinée en vue du déplacement à Saint Domingue (République Dominicaine) pour disputer la 1^{ère} manche de la Coupe du Monde, il est proposé que l'assemblée générale commence par leurs félicitations et leur remise de récompenses afin qu'ils puissent partir immédiatement après.


Le bureau y est favorable.

1.2. Questions financières à l'assemblée générale

Le Trésorier, Michel GAZAGNES, demande au bureau d'arrêter les comptes de l'exercice 2008 et, présente les motions d'ordre financier qui devront être approuvées par l'assemblée générale (Cf. ). Ces motions concernent :

- L'approbation des comptes 2008,
- Affectation du résultat sur le compte «Report à nouveau»,
- Le rapport sur les conventions particulières,
- L'assemblée générale sera invitée à approuver le budget 2009, sous réserve d'une éventuelle révision en fonction de la subvention allouée dans le cadre de la Convention d'Objectifs.

Le bureau propose de diffuser les documents préparatoires de l'assemblée générale sur l'extranet fédéral la semaine qui précède celle-ci.

Le bureau fixe à 230 euros la valeur du point pour les primes fédérales versées aux athlètes médaillés lors des championnats internationaux (Cf. .

1.3. Demande de conciliation auprès du C.N.O.S.F.

Le Président informe le bureau de la saisine de la Commission de Conciliation du C.N.O.S.F. par Mr HEZELY au motif d'irrecevabilité de la liste présentée par Philippe BOUCLET pour non respect de la parité hommes/femmes.


La demande a été rejetée, le conciliateur précise que l'article 11.5. des statuts de la F.F.T.A. fait référence à la composition du Comité Directeur une fois élu, mais ne pose nullement l'obligation en matière de composition des listes candidats lors d'une élection.

2. Candidatures Manifestations Nationales

Le bureau accuse réception de la candidature de Lyon VIII pour l'organisation du Championnat de France Fédéral 2012. Comme certaines autres compétitions qui ont été ainsi enregistrées, le bureau estime qu'il sera du ressort de la prochaine équipe dirigeante de faire le choix de l'attribution.

3. Commission Disciplinaire de Lutte contre le Dopage

Le bureau prend acte de la décision de la Commission Disciplinaire de Lutte contre le Dopage qui, suite à son audience du 31 janvier dernier, suspend de toute compétition pendant une durée de 2 mois Mr Georges FRANCESCHI. La décision est exécutoire à compter du 2 février.

Le bureau autorise la publication de la sanction, conformément aux dispositions réglementaires (Cf. .

4. Direction Technique Nationale

Le Directeur Technique National, Benoit DUPIN, rend compte des dossiers en cours :

- Convention d'Objectifs :

Information sur l'avancement de la rédaction de la Convention d'Objectifs. Le bilan a été rédigé et sera prochainement présenté au Ministère. Le projet pour l'olympiade sera rédigé quant à lui après l'élection du nouveau Comité Directeur.

- Concours au Professorat de Sport :

Un poste pour le Tir à l'Arc est réservé au concours du Professorat de Sport. Un deuxième pourrait être obtenu selon les résultats des candidats. Huit candidats sont en lice.

- Professionnalisation :

Le D.T.N. informe le bureau de ses travaux en relation avec la Sté Mouvens afin de préciser le type de contrat à retenir dans le cadre de la création d'une équipe professionnelle (Team Pro). Un projet de présentation par la Sté Mouvens sera prévu auprès du nouveau Comité Directeur.

- Stage d'évaluation Nationale :

Comme chaque année, la F.F.T.A. organisera un stage d'évaluation nationale. Cette année, le stage se déroulera à Chalain (Jura) du 15 au 18 avril prochains. Une trentaine de participants sera retenue en fonction de leurs résultats.

Il est rappelé que ce stage est organisé pour les archers qui veulent intégrer un Pôle en septembre 2009.

- CREPS de Dijon :

Les travaux d'aménagement du terrain pour la réalisation d'un pas de tir couvert débuteront dans les prochaines semaines. Le montant de l'aménagement est de 275 000 euros, il est supporté par l'Etat et les collectivités.

- Le Tir à l'Arc à l'école :

Le bureau est informé du projet de mise en place d'un groupe de travail sur le Tir à l'Arc à l'école. Il sera composé de Cadres Techniques, d'élus et de Professeurs des écoles. Il aura notamment pour but de réaliser un document pédagogique qui servira de support pour les enseignants.

- Niveau d'acquisition technique :
Le bureau est informé du projet de mise en place d'un groupe de travail sur l'évaluation du niveau d'acquisitions techniques relatives à la démarche fédérale d'enseignement. Il sera composé de Cadres Techniques, d'Entraîneurs de clubs et d'Entraîneurs de Pôles.
- Colloque des Cadres :
Le prochain Colloque des Cadres se déroulera à Boulouris du 4 au 7 mai 2009.
- Délégué Technique Fontainebleau :
Frédéric AZAMBOURG, Adjoint au D.T.N., pressenti en tant que Délégué Technique à Fontainebleau (3^{ème} manche de D1 et Win & Win Cup les 13 & 14 juin prochains), ne pourra être disponible. Il est proposé que Marcelle BONNIN-GUERIN assume cette fonction.
- Modification au Code du Sport :
Parution au Journal Officiel d'une mise à jour du Code du Sport. Le tableau E2 de l'annexe II-1 a été modifié. Il s'agit des conditions d'exercice des C.Q.P., dont l'animateur Tir à l'Arc.
- Demande d'homologation d'un terrain de Tir à l'Arc :
La F.F.T.A. a été sollicitée par la ville de Longjumeau afin que soit homologué un terrain de Tir à l'Arc. Le D.T.N. missionnera un Cadre Technique pour cela.

6. Labels

La validation des dossiers a été prolongée jusqu'au 17 mars. A ce jour, 113 demandes de labels ont été déposées. Une motion sera proposée au bureau afin qu'elle soit annexée à ce compte-rendu. Proposition acceptée (Cf. ☞).

7. Questions Diverses

- Affaire Fabienne BOURDON :
Mme Fabienne BOURDON questionne à nouveau le Président, Philippe BOUCLET, au sujet de l'affaire qui l'oppose à son club. Le bureau propose de contacter le nouveau Président de ligue afin qu'il se positionne sur le sujet.
- Conseil d'Administration de la F.I.T.A. :
La F.I.T.A. a fait parvenir à la Fédération les dossiers de candidatures pour le Conseil d'Administration ainsi que pour les différentes commissions.
- Demande d'aide fédérale :
Les clubs de Saint Avertin (Centre) & Nanteuil le Haudoin (Picardie) demandent une aide fédérale pour la création de leur pas de tir. Sur ce sujet, le bureau décide de reconduire l'aide à 30% du montant du projet limité à 1500 € sur fonds propres (Cf. ☞).
- Courriers reçus :
En réponse à un courrier reçu de la part d'un archer licencié en Polynésie Française nous questionnant sur les conditions à remplir pour pouvoir prendre part aux championnats de France, le bureau rappelle que seuls les licenciés au sein de la Fédération sont autorisés à concourir lors de ces championnats. Le bureau suggère que cette personne se licencie dans un club français (Nouvelle-Calédonie), il lui sera ainsi octroyé les mêmes droits que tout licencié.

Le bureau prend connaissance d'un courrier reçu de la Cie St Jean à Arcachon remerciant la Fédération de l'aide fédérale octroyée dans le cadre de notre action des services d'aide à l'entraînement.
- Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense (F.C.S.A.D.) :
Le Président, Philippe BOUCLET, communique au bureau les correspondances reçues du Général BEHOTEGHY ainsi que celles du club de Vernon (Normandie) concernant plus particulièrement les conditions de délivrance de la licence fédérale au sein des clubs F.C.S.A.D.

- Demande de dérogation :
Une demande de dérogation a été effectuée pour le transfert d'un jeune licencié dans un nouveau club, afin que celui-ci puisse participer aux compétitions par équipes.
Le bureau n'y est pas favorable. Le transfert pourra être effectué, mais le jeune ne pourra pas intégrer l'équipe.
- Fondation de France :
Il est porté à la connaissance du bureau l'appel à projet lancé par la Fondation de France pour développer le sport dans les quartiers sensibles. Il est suggéré de diffuser l'information via le site internet fédéral.
- Val VVF Villages : renouvellement de la convention :
Le Président, Philippe BOUCLET, et le Secrétaire Général, Christian LAFOREST, se rendront le 3 avril prochain à la Turballe (Loire Atlantique) à l'assemblée générale de VVF Villages.

Le J.O. du bureau du 6 mars 2009

1.2. Questions Financières à l'assemblée générale

- Le bureau arrête les comptes de l'exercice 2008. Cet exercice dégage un solde créditeur de 261 931,75 euros.
- Résolutions proposées à l'assemblée générale du 28 mars 2009 :

Approbation des comptes :

Les adhérents, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2008, du rapport du Trésorier et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuvent lesdits comptes tels qu'ils leur sont présentés par le Trésorier et lui donnent quitus pour sa gestion.

Affectation du résultat :

Le Comité Directeur de la F.F.T.A. propose à l'assemblée générale que l'excédent de l'exercice s'élevant à 261 931,75 euros soit intégralement affecté au compte de «Report à nouveau» de l'exercice antérieur.

Rapport sur les conventions :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, l'assemblée générale en approuve le contenu.

- Le bureau valide la valeur du point permettant d'établir le montant de la récompense versée aux athlètes à 230 euros.

3. Commission Disciplinaire de Lutte contre le Dopage

Suite à son audience du 31 janvier, la Commission Disciplinaire de Lutte contre le Dopage décide de suspendre de toute compétition pendant une durée de 2 mois Mr Georges FRANCESCHI. Décision applicable au 2 février 2009.

6. Labels

Le bureau décerne les labels 2009 à savoir :

- 7 labels OR,
- 28 labels d'ARGENT,
- 78 labels de BRONZE.

Ces labels sont valables jusqu'au 31 août 2011. Le détail des clubs sera affiché sur le site internet fédéral.

7. Questions Diverses – Demande d'aide fédérale

Le bureau décide de reconduire l'aide fédérale pour la création de pas de tir à 30% du montant du projet limité à 1500 € sur fonds propres.